

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

SECRETARIAT GÉNÉRAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

14 6 11 1 2076  
DECRET N° 78 343 /MJT/SGFPT/DFP/43/1

Portant intégration et nomination de Monsieur  
BOBILA Léon dans les cadres de la catégorie  
A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture)

-----oo0oo-----

LE DEUXIÈME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

(/ISAS :

- (/u l'acte Fondamental du 5.4.1975 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.1.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 5.3.1960 fixant le statut communs des  
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/196/FP du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant  
statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1 ;  
(/u le décret n° 63.81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 & 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-  
tions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le Protocole d'accord du 4.5.1975 signé entre la Républi-  
que Populaire du Congo et l'URSS ;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre  
du Plan ;  
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u l'Ordonnance n° 035/77 du 28.7.77 relative à l'exercice  
du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;  
(/u la lettre n° 081/BB 30-02 du 30.11.1977 du Secrétaire  
Général à l'Economie Rurale transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3. 1960 et du Protocole d'accord du 4.5.1975 susvisés Monsieur BOBILA Léon né le 7. Janvier 1952 à BOLEKE titulaire du Diplôme de fin d'Etudes Supérieures obtenu à l'Institut Supérieur d'Agronomie "V KOLAROV" Plovdiv (Bulgarie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire indice 710.-

ARTICLE 2° :- L'intéressé est mis à la disposition du ~~Ministre~~ de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3° :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 MAI 1978

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOML.-

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Le Ministre des Finances,

Marius MOUALIBENGA.-

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUTSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

SGEPT-DEF.	3
J.O.R.P.C.	1
SGEPT-BST.	1
D. B.	3
D.C.F.	1
HER.	1
INTERESSE	1
SGER.	2
DOSSIER	3
SGCM/BC	2

*Handwritten signature/initials*